

**O-LRNIS – Dispositions applicables aux manifestations publiques occasionnelles avec un niveau sonore moyen horaire inférieur ou égal à 93 dB(A)****1. Dispositions légales**

La manifestation est soumise aux dispositions de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (O-LRNIS).

**2. Conditions à respecter**

Les prescriptions suivantes doivent impérativement être respectées :

- l'organisatrice ou l'organisateur doit respecter la valeur limite de **93 dB(A) (niveau sonore moyen  $L_{Aeq}$  par intervalle de 60 minutes)** à l'endroit où le public est le plus fortement exposé ;
- l'organisatrice ou l'organisateur **contrôle le niveau sonore moyen** pendant la manifestation à l'aide d'un **sonomètre**;
- si l'utilisation d'une installation à rayon laser est souhaitée elle devra faire l'objet d'une annonce par le biais du portail de l'OFSP (<https://www.gate.baq.admin.ch/mpl/ui/home>) ;
- le public est tenu à une distance suffisante des haut-parleurs ;  
*Recommandations : haut-parleurs installés à une hauteur d'environ 5 m par rapport au sol, ou mise en place d'une zone inaccessible au public de 3 à 4 mètres par rapport aux haut-parleurs.*
- à l'extérieur : les haut-parleurs devront être orientés de manière à protéger au maximum les zones d'habitation ;
- sur les stands : les haut-parleurs ne devront pas être simplement posés sur le bar. Ils devront être fixés en hauteur de manière à protéger au maximum le public ainsi que les personnes y travaillant.
- Les exigences du préavis communal devront également intégralement être prises en compte.

**3. Contrôles et sanctions**

Le niveau sonore dans les manifestations fait l'objet de contrôles du Service de l'énergie et de l'environnement (SENE) ainsi que de la ville de Neuchâtel. En cas de violations de dispositions légales, le titulaire de l'autorisation est passible de l'amende, de mesures administratives et du refus de nouvelles autorisations d'organiser des manifestations publiques.